DLP 24-9-81855190

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, Route de la FORET - BIARD - 86000 POITIERS — TEL. (49) 58.39.02

ABONNEMENT ANNUEL 70 F.
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
13, Rte de la Forêt - Biard - 86000 POITIERS

BULLETIN N° 213 (Edition Générale n° 24/81 du 22 Septembre 1981)

VIGNE

BOTRYTIS

Le dernier traitement de la méthode standard peut être appliqué environ trois semaines avant la récolte, en tenant compte des délais légaux d'application des produits anti-botrytis :

- 21 jours pour procymidone (Sumisclex)
- 15 jours pour vinchlozoline (Ronilan) et iprodione (Rovral).

Il est important de bien diriger la pulvérisation sur les grappes et cela sur chaque face du rang.

POMMIERS-POIRIERS

MALADIES de CONSERVATION

Poursuivre le programme de traitements. Se reporter à notre bulletin n° 211 pour les produits utilisables.

ANTHONOME du POIRIER

Dans les vergers où des dégâts ont été observés par ce ravageur au printemps, il est nécessaire d'effectuer un traitement dès la fin de la récolte ou avant celle-ci en respectant le délai légal de 15 j. Utiliser une spécialité à base de lindane à raison de 20 g. de m.a. par hl d'eau.

PSYLLES du POIRIER

On peut observer de fortes populations de ce ravageur dans quelques vergers des Gâtines. Un traitement est donc conseillé, dans ces situations, après récolte ou même avant mais en tenant compte alors des délais d'emploi des produits avant celle-ci :

Produits	dose g.m.a/hl	Délai d'emploi
amitraze (Tudy Maïtac)	60	30 jours
deltaméthrine (Decis)	1,75	0
fenvalérate (Sumicidin)	10	0
monocrotophos (Azodrin Nuvacron)	30	42
perméthrine (Perthrine Ambush)	15	15
phosmet (Imidan)	50	15

CULTURES LEGUMIERES

TEIGNE du POIREAU

Maintenir la protection contre ce ravageur en toutes zones.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Poitou-Charentes" :

R. GUILLEMENET

Imprimé à la Station le 22.9.81
Préc. Note : Bull. N°212 du 1.9.81

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant R. GUILLEMENET Inscription à la C.A.P.P.P. N° 535 AD

P 471